



Destruction du GRADIENT, **symbole du devenir de RENAULT ?**

Qu'en pensez-vous ?

Section RENAULT
N° 253 6 mai 2024

Les prochaines élections du CSE vous permettront de vous exprimer

Lors du CSE de Guyancourt du 25 avril 2024, il a été annoncé aux élus du personnel la destruction du bâtiment le GRADIENT, vide de tout salarié depuis juin 2023. Les travaux sont prévus au second semestre 2024. La Direction justifie la destruction par des dépenses de plus d'un million d'euros par an de coûts fixes, mais surtout faute de projet pour y installer des activités.

La destruction annoncée du Gradient est à l'image de ce que devient RENAULT

Cette annonce intervient après les déménagements incessants d'équipes entre sites comme le Plessis pour s'installer au Technocentre, l'éclatement de RENAULT en diverses sociétés avec abandons de savoir-faire (HORSE et AMPERE), le regroupement dans un même établissement « Ile de France » des salariés non transférés chez AMPERE des sites du Technocentre, d'Aubevoye, de Lardy, VSF, Boulogne, Plessis, Cléon, Douai et même de Maubeuge pour ne citer que les principaux.

Après l'Ingénierie de France délocalisée aux RTX (Inde, Roumanie, Turquie ...), les partenaires chinois s'installent pour aider RENAULT à faire face ... à la concurrence chinoise.

Bien sûr, le SM-TE souhaite la bienvenue aux salariés qui rejoignent le Technocentre, mais ne valide pas pour autant l'effondrement de RENAULT en France, ni la désindustrialisation de notre pays (pas seulement la production des usines mais aussi la R&D).

Elections des membres du prochain CSE dit « Ile de France »

Les salariés de « l'Ile de France » seront bientôt invités à élire leurs représentants dans l'instance du CSE.

Ouverture du scrutin : jeudi 13 juin à 8 heures 30

Les véritables enjeux des élections des membres du CSE

Ces élections professionnelles est l'unique occasion des salariés de s'exprimer sur les grandes orientations qui déterminent (ou entravent) tout ce qui a trait au travail qui nous nourrit, nous et nos familles :

- devenir de notre activité, de nos emplois,
- devenir de nos conditions de travail,
- devenir de notre rémunération,
- devenir de nos institutions de protection sociale.

En ces temps de grands bouleversements et d'effondrement de ce que nos anciens ont construit et légué, ne serait-ce pas une grave erreur de ne voir dans les élections du CSE que la distribution de Loisirs et de Voyages, de tout ce qui est destiné à infantiliser le salarié en détournant son attention des vrais enjeux professionnels ?

1^{er} enjeu : la négociation d'Accords d'établissement et d'entreprise

Les élections du CSE déterminent les syndicats habilités à négocier les accords d'établissement ou d'entreprise en donnant la *représentativité*.

Elle est acquise avec 10% des suffrages exprimés aux élections des titulaires du CSE lors du premier tour.

Si vous avez compris que vous ne voulez plus d'accords de régression sociale qui « accompagnent » les transformations de RENAULT mises en œuvre, au détriment des salariés en France, vous voterez pour des syndicats comme le SM-TE.

2^{ème} enjeu : la négociation d'Accords de branches et d'Accords Nationaux Interprofessionnels (ANI)

Les élections du CSE déterminent les fédérations et confédérations syndicales habilitées à négocier les Accords de Branche et les Accords Nationaux Interprofessionnels (ANI) en donnant la *représentativité*.

Elle est acquise dans ce cas avec 8% des suffrages exprimés au premier tour des élections des titulaires au CSE des entreprises dans le périmètre de la négociation.

1) C'est ainsi que les électeurs lors des précédentes élections des CSE ont donné pouvoir aux fédérations syndicales CFE-CGC, CFDT et FO de signer la nouvelle convention collective de la métallurgie écrite par l'UIMM (patronat de la métallurgie). Vous en avez maintenant fait l'expérience et n'avez pas fini d'en faire les frais :

- Détricotage des acquis sociaux obtenus par nos anciens,
- Dépossession de nos qualifications ou positions obtenues par beaucoup d'efforts,
- Complication de toute future progression de carrière professionnelle.

Inévitablement, le Patronat en voulant toujours plus, des avenants à cette convention seront proposés à la signature. En tant que salarié, à quel syndicat préférez-vous donner le pouvoir de négocier dans la branche lors des élections du CSE en juin 2024 ?

2) Le 22 avril 2024, le portail *Déclic* annonce qu'un avenant a été signé à l'Accord de la complémentaire santé du Groupe RENAULT par « les syndicats CFE-CGC, CFDT et FO » (la CGT négociatrice n'a pas signé). Le « transfert de certaines dépenses de santé de la *Sécurité sociale* vers les complémentaires santé » a été rappelé en cette occasion.

Ce transfert qui organise la dépossession de notre système de protection sociale issu du *Conseil National de la Résistance* (CNR) au profit du secteur privé, a été rendu possible par l'Accord National Interprofessionnel du 11 janvier 2013 - signé par les confédérations CFDT, CFE-CGC et CFTC. Il est entré dans la loi le 14 juin 2013.

Au 1^{er} janvier 2016, une Complémentaire santé obligatoire a été imposée aux employés, suite aux négociations d'accords avec les syndicats en 2014 et 2015.

D'un droit, ils ont fait de la protection santé un marché captif porteur d'énormes profits dont sont avides les fonds de pensions (comme les Américains *Vanguard* et *BlackRock*).

Si vous êtes indignés que ces syndicats ne vous aient pas informés des enjeux pendant la négociation, tout s'explique : les négociateurs sont sous le contrôle de leur fédération et en suivent les directives. C'est ainsi qu'ils ont signé le vœu de la Direction : l'augmentation des cotisations sera essentiellement portée par les salariés !

Rappelons-nous :

Les élections du CSE ne désignent pas seulement les syndicats qui vont gérer les œuvres sociales (voyages, billetterie), mais désignent, soit dans les branches soit au niveau national, les syndicats qui négocient les conventions collectives, la retraite, la protection sociale, la santé, l'assurance chômage...

Le syndicat SM-TE est l'alternative crédible pour rénover la représentation syndicale en FRANCE et la remettre entre les mains des salariés. En ces temps d'effondrement de RENAULT et de nos institutions nationales, agissez. Il est temps !

Pour agir et apporter votre contribution, vous pouvez :

1. **Etre candidat(e) « SM-TE »** pour compléter nos listes aux élections du CSE de RENAULT SAS Ile de France de juin 2024. Ecrire à : sm-te@travaillonsensemble.org
2. **Devenir adhérent(e) du SM-TE** (Adhérer à un syndicat ce n'est pas militer. C'est apporter son soutien concret et financier aux actions de ses militants).
3. **Voter « SM-TE »** lors des élections des membres du CSE dès le 13 juin 2024.

Essayez la liberté syndicale avec le SM-TE, vous ne le regretterez pas !

Contact : 06.98.05.13.80 / sm-te@travaillonsensemble.org / [X @SyndicatSMTE](https://www.instagram.com/SyndicatSMTE)

Siège social : 6 bis rue de la Paroisse, 78000 VERSAILLES

Pour adhérer : www.travaillonsensemble.org Cotisation annuelle de base 2024 : Emploi non Cadre : 48 € - Emploi Cadre : 60 €